

Commune de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE
DEPARTEMENT DU RHONE

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES
 SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME
 APPROBATION**



Annexe 2c – Déchets

Vu pour être annexé à notre délibération en date du Le Maire, <i>(Nom prénom, Qualité)</i>	POS approuvé le :	6 Juin 2000
	Révision prescrite le :	6 Décembre 2012
Pour copie conforme, Le Maire	Révision arrêtée le :	
	Révision approuvée le :	



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

Décret 2000-404 du 11 mai 2000

**TRI ET TRAITEMENT DES
DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES**

ANNEE 2015

Sommaire

I- Présentation générale	3
I.1- Le territoire du SIMOLY	3
I.2- Les modes de collecte des déchets sur le territoire	3
I.3- Les équipements du territoire pour la collecte et le transfert des déchets	4
I.4- La répartition des compétences pour la gestion des déchets sur le territoire.....	4
I.5- La destination des déchets du territoire du SIMOLY	5
II- Bilan de la production de déchets sur le territoire du SIMOLY	6
II.1- Tonnages collectés	6
II.2- La collecte sélective	7
II.3- Les déchèteries communautaires.....	7
III- Bilan financier de la gestion des déchets	8
III.1- Les coûts	8
a- Les ordures ménagères	9
b- Le tri sélectif	9
c- Les déchèteries	9
III.2- Les recettes	11
a- Tri sélectif	11
b- Les déchèteries	13
IV- Opération composteurs individuels et lombricomposteurs.....	13

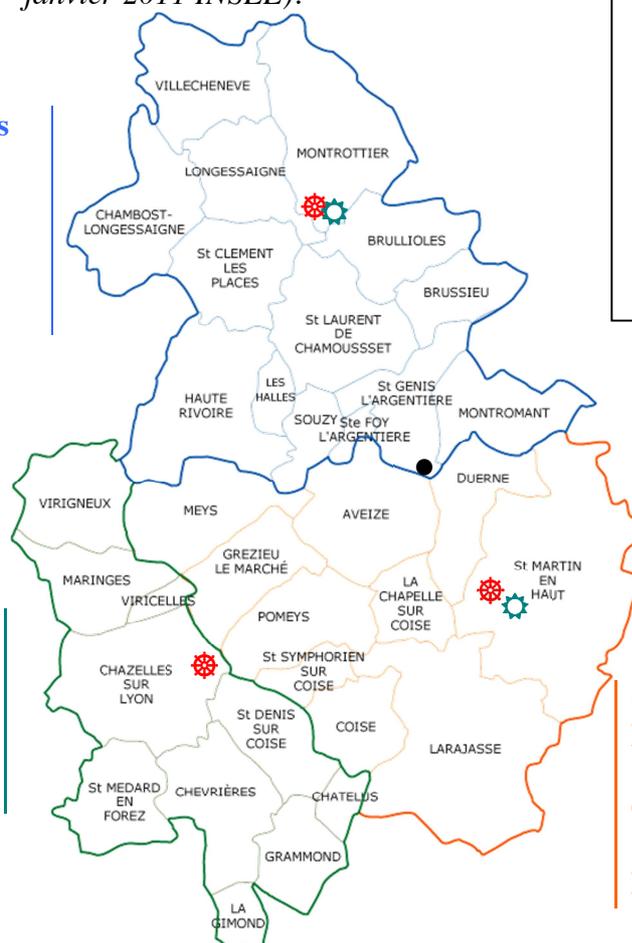
I- PRESENTATION GENERALE

I.1- Le territoire du SIMOLY

Le Syndicat Intercommunaire des MOnts du LYonnais (SIMOLY) est un syndicat mixte depuis 2001. Il est composé de trois communautés de communes (CdC) soit 34 communes et 40 250 habitants (*bases 1^{er} janvier 2011 INSEE*).

**Communauté de Communes
Chamousset en Lyonnais**
(Canton de St Laurent de
Chamousset)
14 communes – 13 935
habitants

**Communauté de Communes
de Forez en Lyonnais**
(Canton de Chazelles s/ Lyon)
10 communes – 10 971
habitants



Légende :
 Déchèteries (1 par canton)
 Centre de transfert des ordures ménagères
 Quai de transfert des emballages

**Communauté de Communes
Les Hauts du Lyonnais**
(Canton de St Symphorien s/
Coise)
10 communes – 15 344
habitants

I.2- Les modes de collecte des déchets sur le territoire

Déchets	Mode de collecte	Fréquence
Ordures ménagères	En porte à porte et bacs de regroupement pour les hameaux en "campagne"	1 à 2 fois par semaine (selon la commune)
Emballages ménagers recyclables	En porte à porte et bacs de regroupement pour les hameaux en "campagne"	1 fois tous les 15 jours
Verres et journaux magazines	En apport volontaire	1 fois tous les 15 jours et suivant remplissage

I.3- Les équipements du territoire pour la collecte et le transfert des déchets

- Pour les ordures ménagères :

- ✓ 3 équipes de collecte (1 par Communauté de Communes) : camions bennes à ordures + chauffeur + agents de collecte
- ✓ 1 quai de transfert situé à Ste Foy l'Argentière
- ✓ 1 équipe de transfert : 2 semi-remorques + 1 chauffeur

- Pour les emballages ménagers recyclables :

- ✓ 1 équipe de collecte (de la CdC Les Hauts du Lyonnais) : camion benne + chauffeur + agents de collecte
- ✓ 1 quai de transfert situé à Ste Foy l'Argentière
- ✓ 1 équipe de transfert : 1 semi-remorque + un chauffeur

- Pour le verre et les journaux magazines :

85 Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis sur l'ensemble du territoire (soit 1PAV pour 404 habitants). Chaque PAV est constitué d'une plate-forme comportant :

- ~1 conteneur insonorisé pour le verre (4 m³)
- ~1 conteneur pour les journaux-magazines (4 m³)
- ~1 bac poubelle
- ~1 totem pour informer les usagers

- Pour les autres déchets : 3 déchèteries (1 par Communauté de Communes) :

1 sur la commune de Saint-Martin-en-Haut, 1 sur Chazelles-sur-Lyon et 1 sur Montrottier

I.4- La répartition des compétences pour la gestion des déchets sur le territoire

	Communautés de Communes	SIMOLY
Sac et bac de collecte	Gestion de l'approvisionnement et de la mise à disposition.	
Ordures ménagères (sacs noirs)	Collecte en régie directe par chaque Cdc sur son territoire.	Stockage dans les semi-remorques du quai de transfert. Transport au centre de traitement en régie directe et traitement par un prestataire.
Emballages ménagers recyclables (tri sélectif - sacs jaunes)	Collecte en régie directe par la CdC les Hauts du Lyonnais pour les 3 Communautés de Communes *.	Stockage dans la semi-remorque au quai de transfert. Transport au centre de tri et traitement par un prestataire.
Journaux Magazines et Verres (tri sélectif)	Gestion de l'équipement PAV conjointement avec les communes.	Transport, vidage et traitement par un prestataire.
Déchèteries	Gestion du foncier et du personnel.	Location, transport des bennes et traitement par un prestataire.

* Cette communauté de Communes a passé une convention avec les deux autres, afin de partager les frais de fonctionnement relatifs à l'équipement et au personnel nécessaire.

I.5- La destination des déchets du territoire du SIMOLY

Catégories de déchets	Destination & nom du prestataire	Mode de traitement
Ordures ménagères	Centre d'enfouissement à Roche la Molière (42) Sita Mos	Enfouissement
Emballages ménagers recyclables	Centre de tri à L'Horme (42) Recyclage Déchets Services (RDS)	Valorisation matières par les repreneurs
- Acier	Paprec
- Aluminium	Paprec
- Cartonnettes	Paprec
- Briques alimentaires	Paprec
- Flaconnages plastiques	Valorplast
- Sacs jaunes	Socoplast
Journaux magazines	Centre de tri à L'Horme (42) Recyclage Déchets Services (RDS)	Valorisation matières
Verres	Centre de traitement à Saint-Romain-le-Puy (42) Verrallia	Valorisation matières
Déchèteries		} Valorisation matières
- Cartons	Centre de tri à L'Horme – RDS	
- Gravats	Plateforme à Saint-Symphorien-sur-Coise - REMOLY	
- Déchets verts	co compost ou compost-Rhône Environnement	
- Batteries	Société JBC à St Symphorien-sur-Coise	
- Huiles de vidanges	Centre de traitement - SHRRU	
- Ferraille	Ferrailleur – Dedinger	
- Piles	Centre de traitement - Corepile	
- Pneus	Centre de traitement - Eurec Environnement ou Procar	
- Néons	Centre de traitement - Coved	
- Textiles	Centre de tri à Lyon – AFL	
- Radiographies	Rhône-Alpes Argent - Genas	
- DDS	Centre de tri à la Talaudière -SARPI	
- Electroménagers	Centre de tri à Saint-Priest-en-Jarez – Envie 2 E Loire	Recyclage ou incinération
- Tout venant	Centre d'enfouissement à Roche-la-Molière - Sita Mos	Récupération et recyclage Enfouissement

Liste des déchets non exhaustives

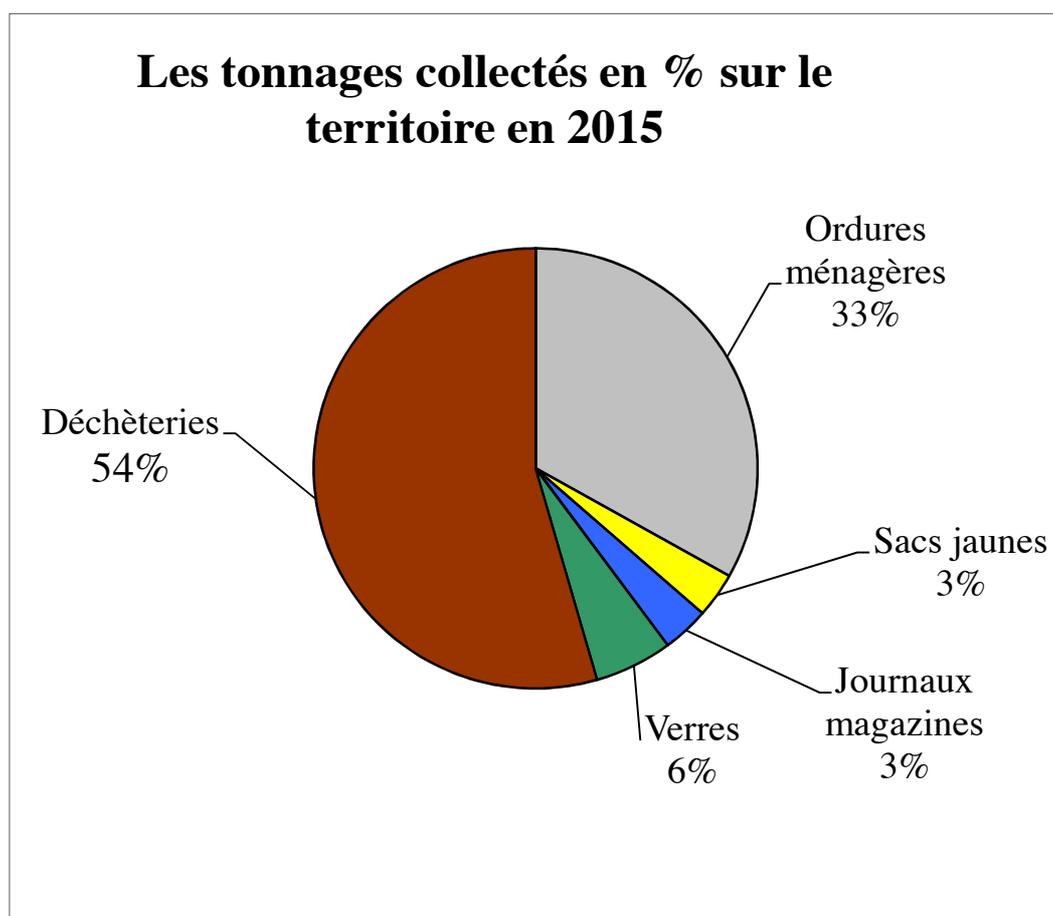
II- BILAN DE LA PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE DU SIMOLY

II.1- Tonnages collectés

Dans le tableau ci-dessous, sont présentés les tonnages pour l'année 2015 et le comparatif avec 2014 et 2013.

Déchets	Années	%	2013	2014	2015	Commentaires
Ordures ménagères		33%	7 465,24	7 456,44	7 463,66	détail en annexe A
Sacs jaunes		3%	715,20	724,68	749,26	détail en annexe B
Journaux magazines		3%	805,39	790,94	767,94	
Verres		6%	1 207,68	1 249,26	1 280,92	
Déchèteries		54%	9 675,00	11 927,34	12 275,31	détail paragraphe II.3
Total		100%	19 868,51	22 148,66	22 537,09	

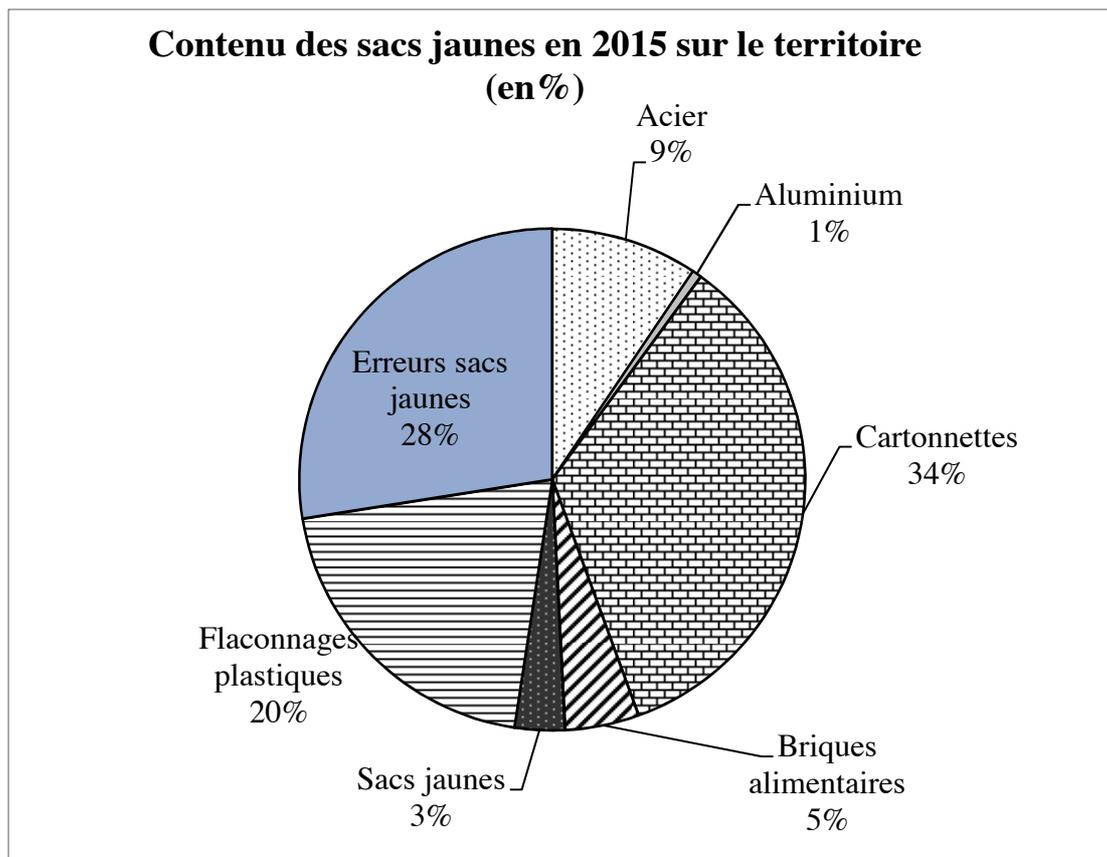
Sur cette quantité de déchets collectés, 28% d'erreurs ont été constatés dans les sacs jaunes et 10.5 % dans les journaux magazines. Ceci représente une moyenne d'erreurs de tri de 19 %.



II.2- La collecte sélective

Le détail des chiffres du tri sélectif est présenté en annexe B.

Ci-après le graphique du contenu des sacs jaunes en 2015 sur le territoire :



II.3 Les déchèteries communautaires

Les 3 déchèteries acceptent 19 catégories de déchets.

Dans le tableau ci-après, est inscrite la fréquentation (particuliers + professionnels) de chacune des déchèteries pour l'année 2015.

Provenance déchets Déchèteries	CCFL	CCHL	CCCL	Total
Forez en Lyonnais (CCFL)	25 064	11 160	833	37 057
Hauts du Lyonnais (CCHL)	351	33 081	785	34 217
Chamousset en Lyonnais (CCCL)	2	14	20 528	20 544

Le tableau ci-dessous présente pour chaque Communauté de communes les tonnages pour l'année 2014 et le comparatif avec les années 2013 et 2012.

	Forez en Lyonnais			Les Hauts du Lyonnais			Chamousset en Lyonnais		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Amiante	6,96	15,54	10,20	14,52	14,94	11,10	13,94	9,82	12,88
Carton	122,00	129,44	138,72	149,42	157,80	141,38	59,76	63,02	66,04
Gravats	963,20	1 176,00	1 635,20	548,80	537,60	571,20	470,40	515,20	593,60
DEA mobilier	/	/	/	/	/	/	/	85,50	206,54
Déchets verts	1 115,90	2 232,79	2 033,09	1 536,64	1 845,05	1 333,43	828,92	640,04	771,58
DDS	/	/	16,80	/	/	12,99	/	/	17,47
DMS/Hors DDS *	39,02	13,63	24,93	23,01	6,30	6,32	27,45	8,29	11,34
Tout venant	1 030,86	1 165,48	1 338,86	1 305,30	1 364,08	1 130,76	1 127,94	1 097,48	1 045,34
D3E *	113,66	127,68	105,16	76,30	58,08	72,06	115,83	113,97	112,22
Huiles vidange	7,45	1,84	8,28	7,38	1,84	7,02	4,68	1,66	3,24
Ferraille	152,50	153,80	166,82	137,69	144,13	141,33	158,38	154,90	151,42
Cartouches encre	0,22	0,28	0,26	0,05	0,19	0,19	0,09	0,18	0,17
Capsules Nespresso	0,58	0,79	0,53	0,34	0,76	0,78	0,25	0,60	0,84
Batteries	6,90	5,11	6,11	5,80	4,12	4,70	5,58	5,05	4,13
Textile	13,50	10,70	10,10	11,90	15,80	16,70	14,60	9,20	9,80
Piles	1,08	1,15	1,25	1,24	1,11	1,14	0,65	1,53	1,40
Pneus	8,26	12,93	13,61	4,64	12,48	9,38	6,28	7,85	10,13
Radiographie	0,038	0,06	0,95	0,051	0,08	0,10	/	0,076	0,105
Bois	/	/	/	/	/	237,90	/	/	42,64
Huiles friture	/	/	1,04	/	/	1,22	/	/	1,316
Néons/lampes	0,50	0,30	0,54	0,57	0,55	0,45	0,39	0,54	0,53
TOTAL	3 582,63	5 047,52	5 512,43	3 823,64	4 164,91	3 700,15	2 835,13	2 714,91	3 062,73

* DMS/Hors DDS : Déchets ménagers spéciaux/Hors Déchets Diffus Spécifiques

* D3E : Déchets Equipements Electriques et Electroniques

➤ En 2015, il a été collecté 0,203 tonne de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) :

- Hauts du Lyonnais : 0,065 tonne

- Chamousset en Lyonnais : 0,138 tonne

- Forez en Lyonnais : collecté directement par les pharmaciens

➤ En juillet 2014, la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) mobilier s'est mise en place sur la déchèterie communautaire de Chamousset en Lyonnais. Il est prévu que la déchèterie communautaire les Hauts du Lyonnais soit équipée au 1/01/2016 et la déchèterie de Forez en Lyonnais au 1/01/2017 avec une benne mobilier.

III- BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS

III.1- Les coûts

SIMOLY – Rapport annuel 2015

Les coûts de fonctionnement du SIMOLY en matière de déchets ménagers et assimilés sont financés par des participations demandées aux Communautés de communes et votées chaque année, par le Comité syndical du SIMOLY lors du vote du budget.

De plus, le passage au tri sélectif permet de baisser le taux de TVA payé par le maître d'ouvrage à 10 %, pour l'ensemble des prestations nécessaires à l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

a- Les ordures ménagères (sacs noirs)

Le détail des coûts pour 2015 est présenté en annexe A.

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts de traitement des déchets en enfouissement pour l'année 2015, et le comparatif avec l'année 2014 et 2013.

Année	Coûts €TTC	Coût traitement à la tonne €TTC	Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP)
2015	796 073,98	84,66	22,00
2014	826 278,00	84,61	26,20
2013	785 760,55	81,72	23,54

Le coût total €TTC comprend donc le coût de traitement et la TGAP et hors taxe communale d'un montant de 10 140.76 €TTC.

A ces coûts, il faut ajouter le coût de fonctionnement de 144 145 €réparti comme suit :

- 86 002 €d'entretiens, de frais de structures et de fournitures
- 54 127 €de personnel
- 4 016 €d'emprunt

En 2013, le SIMOLY a lancé les travaux de réhabilitation du centre de transfert situé à Ste Foy l'Argentière. Les travaux se sont achevés en juillet 2014.

Le montant de cette réhabilitation s'élève à 3 227 556 €TTC. Le SIMOLY percevra des aides du Conseil Général de la Loire, du Rhône et de l'Etat à hauteur de 1 008 016 €

b- Le tri sélectif

L'ambassadrice du tri est chargée de veiller et d'encourager la qualité du tri sélectif sur le territoire du SIMOLY. Les dépenses de fonctionnement en 2015 s'élèvent à 73 148.57 € (rémunération des salariés, déplacements et missions, dépenses de communication et fonctionnement de poste).

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts en €TTC du tri sélectif pour l'année 2015 et le comparatif avec l'année 2014 et 2013.

Année	Sacs Jaunes	Journaux magazines	Verre	Total en €TTC
2015	151 456,41 €	43 669,54 €	48 005,03 €	243 130,98 €
2014	152 485,07 €	47 490,36 €	46 914,71 €	246 890,14 €
2013	164 405,63 €	47 132,86 €	43 806,18 €	255 344,67 €

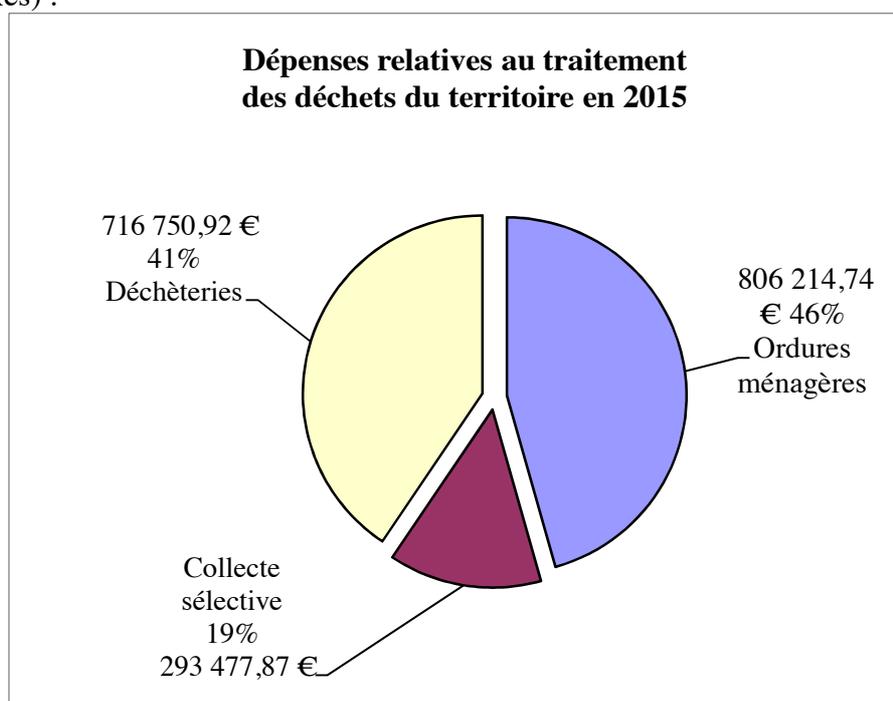
c- Les déchèteries

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts de transport et de traitement des déchets apportés dans les déchèteries communautaires. Les coûts de gestion des déchèteries (locaux, personnel, etc.) portés par les Communautés de communes ne sont donc pas intégrés.

	DECHETERIES COMMUNAUTAIRES			Total €TTC
	Forez en Lyonnais	Hauts du Lyonnais	Chamousset en Lyonnais	
Carton	13 972,20	8 553,60	7 068,60	29 594,40
Gravats	25 215,11	9 722,03	11 607,50	46 544,64
Déchets verts	76 531,17	36 371,65	21 435,46	134 338,28
DMS	20 704,18	4 494,57	9 286,23	34 484,98
Tout venant	173 322,45	138 741,68	134 151,79	446 215,92
Ferraille	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers *	213,60	0,00	991,76	1 205,36
D3E pro	414,49	0,00	0,00	414,49
Bois	/	13 885,42	2 866,16	16 751,58
Amiante	2 287,34	2 545,62	2 368,31	7 201,27
Total €TTC	312 660,54	214 314,57	189 775,81	716 750,92
En 2014	289 276,68	250 184,75	190 148,99	729 610,42

*Réparation portail déchèterie CCFL

En conclusion, ci-dessous, la répartition de ces postes de dépenses pour l'année 2015 (hors coûts annexes) :



III.2- Les recettes

Le SIMOLY perçoit des recettes uniquement pour les emballages ménagers recyclables et les matériaux valorisables issus des déchèteries.

En 2015, le SIMOLY a perçu le reversement d'une partie de la TGAP 2013, pour les ordures ménagères et le tout venant des déchèteries. En effet, le Centre d'enfouissement a pu justifier d'une valorisation énergétique du biogaz de plus de 75 %.

	Recette TGAP OM	Recette TGAP Tout venant	Recette TGAP TOTAL
2015	55 914,65 €	25 888,29 €	81 802,94 €
2014	40 962,70 €	33 001,64 €	75 978,34 €

a- Le tri sélectif

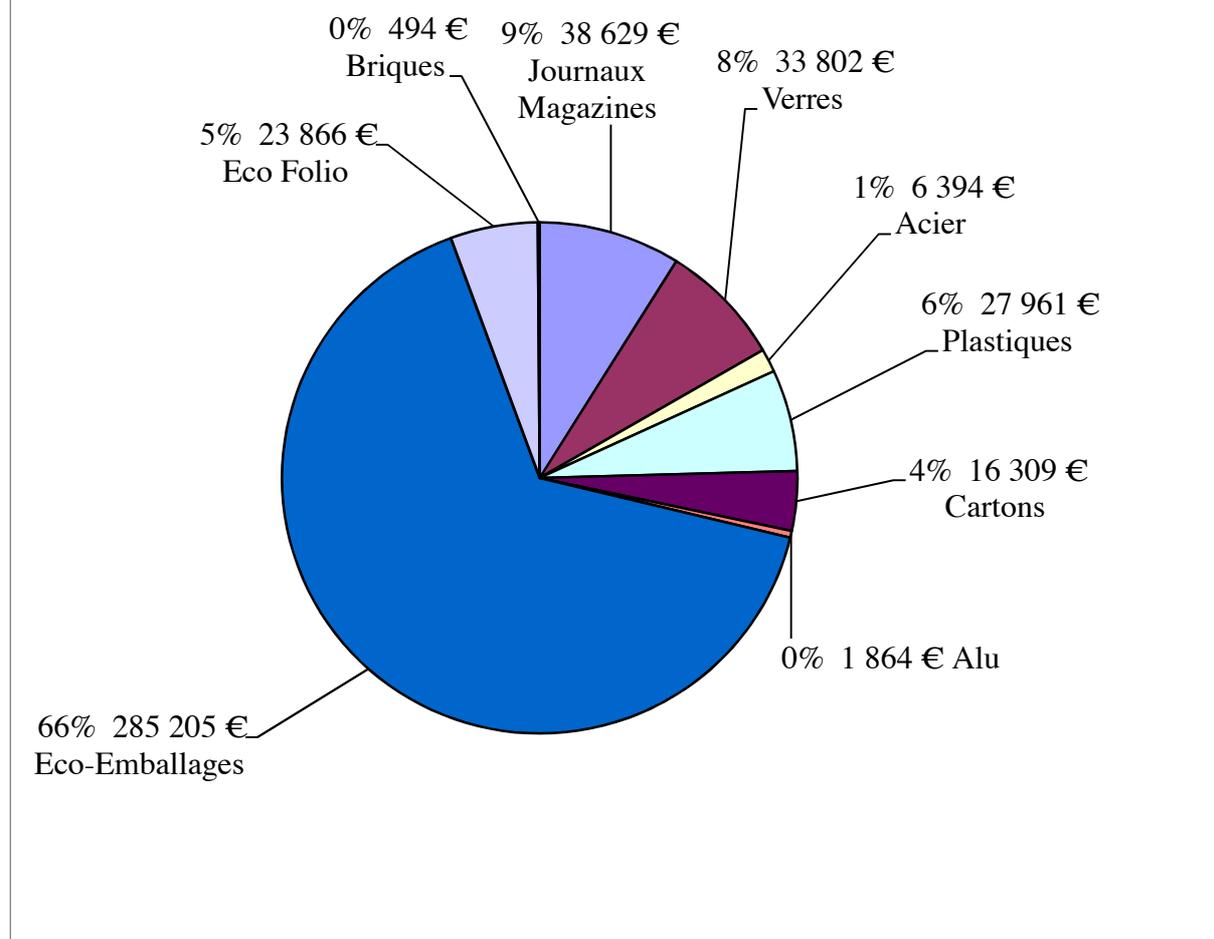
Si le tri sélectif a engendré un coût non négligeable, il a également apporté des recettes durant l'année 2015. Le tri permet de revendre des matières comme le verre, les papiers, les flaconnages plastiques... Les briques alimentaires sont collectées et recyclées mais la collectivité ne perçoit pas de recette pour cet emballage. Depuis 2008, le SIMOLY perçoit l'aide d'Eco Folio, éco organisme apportant une aide financière pour les papiers imprimés qui sont recyclés.

En tant que structure compétente en matière de traitement des déchets, le SIMOLY a passé un contrat programme de durée avec Eco-Emballages et bénéficie notamment de l'aide à la valorisation et des garanties de reprise des matériaux.

Le tableau ci-dessous présente les recettes générales du tri sélectif pour 2015 en €TTC et le comparatif avec 2014 et 2013 :

	Revente matières	Valorisation Eco Emballages	Soutiens Eco Folio	Total
2015	125 452,57	285 205,00	23 866,17	434 523,74
2014	121 195,00	324 902,49	47 280,13	493 377,62
2013	129 810,37	253 522,82	0,00	383 333,19

Recettes collecte sélective en 2015



De plus, le SIMOLY perçoit des aides pour le personnel (Eco-Emballages...) et des aides sur la communication.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des autres recettes, de 2013 à 2015, en €

	Soutien personnel		Soutien à la communication	Total
	Aides Eco Emballages	Autres (Sofcap, CPAM, CAE, ...)		
2015	10 000,00	9 791,00	6 069,00	25 860,00
2014	10 000,00	10 355,34	4 827,00	25 182,34
2013	10 101,06	6 355,51	2 976,12	19 432,69

b- Les déchèteries

Le tableau ci-après présente les recettes de la revente matière et les soutiens pour 2015 touchées par le SIMOLY pour les déchets collectés sur les trois déchèteries du territoire, et le comparatif avec 2014.

	DECHETERIES COMMUNAUTAIRES			Total €
	Forez en Lyonnais	Les Hauts du Lyonnais	Chamousset en Lyonnais	
Soutien EEE	12 931,18	6 965,51	12 438,92	32 335,61
Rachat ferraille	5 170,80	4 474,20	4 553,40	14 198,40
Recette TGAP	7 663,77	9 776,25	8 448,27	25 888,29
Soutien DDS	1 467,20	1 592,03	1 550,22	4 609,45
Soutien Mobilier	1 343,18	1 328,18	7 569,10	10 240,46
Rachat cartons	2 507,30	2 723,49	1 173,73	6 404,52
Total 2015	31 083,43	26 859,66	35 733,64	93 676,73
<i>En 2014</i>	<i>21 255,47</i>	<i>19 358,94</i>	<i>19 243,80</i>	<i>59 858,21</i>

EEE * : Equipements Electriques et Electroniques

DDS* : Déchets Diffus Spécifiques (DMS)

IV- Opération composteurs individuels/collectifs et lombricomposteurs

Le compostage est une action prioritaire qui a pour but la réduction du tonnage des ordures ménagères, sachant qu'une réduction de 7% d'ici 2015 sur ces ordures doit être opérée. Le compost est le résultat d'une valorisation intelligente de la partie fermentescible de ces déchets.

Outre les aspects financiers liés à la réduction des déchets dans les circuits de collecte et de traitement, l'intérêt de cette démarche consiste également à créer et/ou renforcer les liens entre voisins/habitants des communes des Monts du Lyonnais.

Cette action vise le SIMOLY à s'impliquer par une participation financière pour l'achat de composteurs individuels, composteurs collectifs et lombricomposteurs. Cette participation financière s'effectuera sur présentation des factures, auprès des acheteurs du territoire des Monts du Lyonnais et des communes souhaitant mettre en place des composteurs de quartier et ce en fonction du type de matériel acheté :

- Composteur individuel, aide de 50 % sur le montant du composteur avec un plafond de 30 € et dans la limite de 2 000 € pour cette action
- Lombricomposteur individuel, aide de 50 % sur l'achat du lombricomposteur avec un plafond de 60 € et dans la limite de 600 € pour cette action
- Composteur / Lombricomposteur collectif, aide d'un montant de 25 % du montant avec un plafond de 100 € et dans la limite de 800 € pour cette action par Communauté de communes.

	CCFL	CCHL	CCCL	Total 2015	Total 2014
Composteur individuel	134.95 €	268 €	104.85 €	558.55 €	736.51 €
	5	10	5	20	29
Lombricomposteur individuel	0 €	0 €	50.75 €	50.75 €	300.50 €
	0	0	1	1	7
Composteur Collectif	0 €	0 €	0 €	0 €	868.77 €
	0	0	0	0	3